



SA au capital social : 10.000.000 Dirhams
Siège social : 22, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
RC Casablanca N° 22463 – I.F N°01020480 – TP N°35545267

POUVOIR

Je (nous) soussigné(s) :

NOM/DENOMINATION :

PRENOM/FORME :

ADRESSE/SIEGE :

Propriétaire de actions de la Société AFMA, SA au capital de 10.000.000 de dirhams divisé en 1.000.000 actions de 10 dirhams chacune, dont le siège social est à Casablanca, 22, Boulevard Moulay Youssef

Donne (donnons) par les présentes POUVOIR à :

M ⁽²⁾

Ou à son défaut à :

M ⁽²⁾

de me (nous) représenter à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 24 Juin 2020 à 10 heures à l'amphithéâtre de l'ESCA, sis au 7, rue Abou Youssef Al Kindy, Boulevard Moulay Youssef à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019 ;
- Rapport des Commissaires Aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2019 ;
- Approbation des états de synthèse de l'exercice 2019 ;
- Rapport spécial des Commissaires Aux Comptes sur les conventions réglementées, approbation de ces conventions ;
- Affectation du résultat ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Quitus au Conseil d'Administration et aux Commissaires Aux Comptes;
- Changement du représentant permanent d'un Administrateur ;
- Désignation des Commissaires aux comptes
- Pouvoirs à donner ;
- Questions Diverses.

En conséquence, assister à cette assemblée, intervenir à toutes délibérations, formuler tous avis sur les questions à l'ordre du jour, émettre tous votes, signer tous procès-verbaux et documents utiles.

En cas de défaut de quorum lors du vote nécessitant ainsi la convocation d'une seconde assemblée avec le même ordre du jour, le présent document conservera tous ses effets. La personne ci-dessus nommée disposera donc des mêmes pouvoirs de représentation.

⁽³⁾ Fait à :

Le

(1) Possibilité de se faire représenter par un autre actionnaire, un conjoint ou par un ascendant ou un descendant.

(2) Préciser le lien familial s'il ne s'agit pas d'un autre actionnaire et joindre tout document justifiant ce lien.

(3) Faire précéder la signature e la mention manuscrite "bon pour pouvoir"